Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Transfert d'une holding vers une filiale qui va être cédée

Par Val38

Bonjour
En janvier 2004, j'ai été embauchée par la société que je nommerai "V".
En janvier 2006, j'ai mon contrat de travail qui a été transféré à la nouvelle Holding que je nommerai "CH" avec maintien de mon ancienneté, salaire, etc.
Au 30/06/2025, la société "V" va être achetée et donc sortir du groupe appartenant à la holding "CH".
On m'a demandé à l'oral ce que je souhaitais faire entre 3 solutions: Partir dans la société "V", partir dans la société "C" qui est une autre filiale" ou décider de partir du groupe, donc démissionné. On m'a dit que je ne pouvais pas rester dans la Holding "CH". Sachant que dans mon contrat de travail il est indiqué que je conserverai mon ancienneté, salaire etc...
J'ai décidé à l'oral de revenir sur la société "V" pour laquelle j'avais été embauchée de janvier 2004 à janvier 2006.
Pouvez-vous me confirmer qu'il s'agit bien d'un transfert?
Et que je conserve mon ancienneté, mon salaire, ma qualification ?
Si je refuse au dernier moment, puisque rien n'est signé, puis-je bénéficier d'une rupture conventionnelle? Si oui aurai-je droit au chômage?
Merci de votre attention portée à mon dossier

Par hideo

Pour ce qui est de la convention de rupture conventionnelle ,il faut que votre employeur actuel soit d'accord et surtout bien négocier l'accord.
Dans le cas contraire ,vu votre ancienneté, il vaut mieux revenir dans le ste V ,ainsi vous ne perdrez rien.
Quant à la démission ,surtout pas ,car là vous perdez tout et pas de chômage.